

**AVENANT A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)
RISLE CHARENTONNE
2025 - 2027**

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

L'Intercom Bernay Terres de Normandie « IBTN », ayant son siège à BERNAY (27300), 1025 route de Broglie, représentée par son Président, Monsieur GRAVELLE Nicolas domicilié professionnellement à BERNAY (27300), 1025 route de Broglie.

D'une part,

Et

La Communauté de communes «ENTITE», dont le siège est situé «ADRESSE» «CP» «VILLE», représentée par son Président, Monsieur «NOM» «PRENOM»,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 5 – Conditions financières

Modifié comme suit

La communauté de communes partenaire participe au financement :

- Du poste d'animateur (sur les mêmes bases que la subvention de l'AESN : salaire chargé et 10 000€ de frais de fonctionnement) ;
- Des études réalisées pour l'élaboration du SAGE ;
- Des actions réalisées dans le cadre du SAGE et du CTEC, non comprises dans les frais de fonctionnement, dont les actions de communication ;
- Des actions de concertation réalisées dans le cadre de l'étude du SAGE ;
- De la mise en place et du fonctionnement d'un site internet dédié au SAGE.

Les coûts supplémentaires pour 2026 liés à ces modifications seront limités à 15 000 €.

Cette participation est calculée sur le reste à charge une fois déduit les subventions de l'AESN et au prorata de la population et de la surface de la communauté de communes incluse dans le périmètre du bassin versant Risle Charentonne, suivant la clé de répartition indiquée dans le tableau ci-après.

Communauté de communes	Part population et surface (%)* (INSEE 2022)
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	36,44
CC de Pont-Audemer / Val de Risle	15,28
CC des Pays de L'Aigle	13,15
CC Lieuvin Pays d'Auge	8,36
CC du Pays du Neubourg	7,97
CC Roumois Seine	6,58
CC Interco Normandie Sud Eure	5,75
CC des Vallées d'Auge et du Merlerault	3,10
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	1,96
CC du Pays de Conches	1,41

* représentation en nombre d'habitants et en surface des EPCI (Eure et Orne) dans le périmètre du SAGE Risle et Charentonne

La part de population et surface étant calculée sur la base de l'adhésion des 10 EPCI, elle devra faire l'objet d'une révision dans le cas où l'un des EPCI du territoire ne serait pas signataire de la présente convention.

La structure porteuse fournie chaque année, le tableau financier, les justificatifs de dépenses et la convention d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie avec la facturation.

Fait à Bernay, le 12/08/2026, en deux exemplaires originaux

Le Président de la
Communauté de Communes
« Entité » ,

Le Président de
l'Intercom Bernay Terres
de Normandie,